

Conditions générales de vente

Pour les titulaires de carte **BESTSELLER** Belgique

1. Champ d'application

- 1) **Solaris SE** propose à la vente dans le secteur des chèques mode et des chèques cadeau sous la forme de cartes cadeau (**BESTSELLER** cards) d'un montant à choisir librement compris entre 10,00 € et 150,00 €. Le prestataire de services techniques est fashioncheque holding B.V. (FCH). Les **BESTSELLER** cards sont vendus dans différents **points de vente** affiliés et dans l'e-boutique de **BESTSELLER** (<http://www.BESTSELLER.com>) et acceptés dans différents **points d'acceptation** affiliés.
- 2) **Solaris SE** (dénommée ci-après «la Banque») a son siège à Berlin, Cuvrystraße 53, 10997, 10178, et est soumise au contrôle de l'autorité allemande de surveillance des services financiers BaFin (*Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht*). Vous trouverez de plus amples informations sur la Banque sur le site <http://www.Solaris SE.de>.
- 3) La société **fashioncheque** holding B.V., dont le siège et l'agence sont situés Kruisweg 801-C, 2132 NG Hoofddorp, Pays-Bas, et qui est inscrite à la Chambre de Commerce sous le numéro KvK 34252189, (dénommée ci-après «FCH»), est le prestataire de services techniques de la Banque et lui apporte son assistance.
- 4) Les **BESTSELLER** cards proposés par la Banque sont une monnaie électronique (e-monnaie) telle que définie par la loi allemande relative à la surveillance des services de paiement (*Zahlungsdiensteaufsichtsgesetz*). L'e-monnaie est définie comme toute valeur monétaire enregistrée électroniquement sous la forme d'une créance envers un émetteur de monnaie électronique (ici, la Banque), qui est émise contre le paiement d'une somme d'argent afin d'effectuer des paiements (par exemple pour acheter des produits et des services) auprès des points d'acceptation en question. L'e-monnaie est sauvegardée sur des supports de données dans les systèmes de la Banque et affectée à une **BESTSELLER**-ID unique sous la forme d'un code-barres sur la **BESTSELLER** card en question.
- 5) Les **BESTSELLER** cards ne sont destinés qu'à un usage privé.
- 6) Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les commandes placées par les consommateurs via l'e-boutique du partenaire FCH et à l'achat de **BESTSELLER** cards auprès des points de vente affiliés. Nous ne reconnaissons aucune réglementation divergente de ces conditions générales de vente, sauf si nous les avons confirmées formellement par écrit.
- 7) Le titulaire est en droit de demander à tout instant que lui soit envoyée une version papier des présentes conditions générales. Celles-ci peuvent également être consultées à tout instant via la page d'accueil <http://www.BESTSELLER.com>, être sauvegardées ou imprimées en permanence.

2. Définitions

Les notions suivantes sont indiquées dans les présentes conditions générales à l'aide d'une lettre capitale:

Preuve de paiement	l'original d'un ticket de caisse d'un point de vente ou l'original d'un justificatif de paiement de la boutique en ligne FCH concernant l'achat d'une BESTSELLER card.
Points d'acceptation	les détaillants affiliés à FCH et possédant éventuellement une boutique en ligne, avec lesquels FCH et la Banque ont conclu un contrat de coopération dans le cadre duquel ils acceptent la BESTSELLER card comme moyen de paiement. Un point d'acceptation peut aussi être un point de vente pour autant qu'il ait conclu un contrat avec FCH.
Titulaire	toute personne physique ou morale qui a acheté une BESTSELLER card et toute personne à laquelle une BESTSELLER card a été cédée conformément aux présentes conditions générales de vente.
Produits	tout produit pouvant être acheté avec une BESTSELLER card dans des Points d'acceptation. Il s'agit actuellement de produits des secteurs <i>Fashion</i> et <i>Lifestyle</i> (mode et art de vivre).
Avoir	e-monnaie émise par la Banque par l'entremise de FCH. Cette valeur en argent est affectée à une BESTSELLER card (et à son code à usage unique) et enregistrée dans la comptabilité centralisée de la Banque. Avec cet avoir, le Titulaire peut acheter des Produits et des services auprès des Points d'acceptation affiliés pendant la durée de validité, en débitant leur prix du solde enregistré dans la comptabilité.
Solde	Avoir (restant) actuel d'une BESTSELLER card, il s'agit donc d'une créance du Titulaire de la carte à l'encontre de la Banque en tant qu'émetteur de la monnaie électronique, en contre-valeur de l'Avoir initial qui n'a pas encore été utilisé pour effectuer des achats auprès des Points d'acceptation.
Points de vente	entreprises qui mettent des BESTSELLER cards en circulation sur la base d'accords contractuels.

3. Achat d'une **BESTSELLER** card

- 1) Vous pouvez acheter la **BESTSELLER** card (voucher numérique) via l'e-boutique de **BESTSELLER** (<http://www.BESTSELLER.com>) ou auprès de l'un des Points de vente affiliés. C'est le seul mode d'achat légal; les

BESTSELLER cards ne peuvent être achetés par l'intermédiaire de tiers (prévention des fraudes).

- 2) Tout client intéressé ne peut acheter des **BESTSELLER** cards que pour une valeur totale maximum de 2.000,00 € à la fois.
- 3) Tous les **BESTSELLER** cards ne sont validés et ne sont donc porteurs d'une valeur qu'à réception du paiement. Ils peuvent généralement être encaissés 24 heures, et au plus tard 48 heures, après avoir été validés.
- 4) Conditions complémentaires pour l'achat d'une **BESTSELLER** card auprès des Points de vente: Vous pouvez aussi acheter les **BESTSELLER** cards dans le commerce auprès des Points de vente affiliés. Les présentes conditions générales de vente y sont à votre disposition à la caisse et vous pouvez les emporter chez vous pour les consulter. Le contrat est conclu dès lors que vous proposez verbalement le montant de la **BESTSELLER** card que vous voulez acheter et que le Point de vente l'accepte en vous délivrant contre paiement la carte chargée du montant demandé en e-monnaie. Les Points de vente affiliés n'expédient pas les **BESTSELLER** cards.
- 5) Conditions complémentaires pour l'achat d'une **BESTSELLER** card via la boutique en ligne de **BESTSELLER**:
 - a) Vous pouvez acheter des **BESTSELLER** cards en ligne sur le site <http://www.BESTSELLER.com>. Pour ce faire, vous devez d'abord vous enregistrer sur le site web **BESTSELLER** en remplissant un formulaire. Lors du processus d'enregistrement, vous devez approuver les présentes conditions générales en cliquant à l'aide de la souris (*opt-in*). L'acceptation des conditions générales est une condition sine qua non à l'ouverture d'un compte **BESTSELLER** et à l'utilisation du système. Nous vous informons par e-mail de notre acceptation de votre enregistrement.
 - b) Lorsque votre enregistrement est terminé avec succès, vous pouvez faire une proposition d'achat en sélectionnant l'une des descriptions de Produits dans la boutique en ligne. La présentation des **BESTSELLER** cards dans la boutique en ligne ne comporte pas encore de proposition de commande (contrat d'achat), mais est une invitation au client intéressé à faire à son tour une offre. C'est seulement lorsque le client passe sa commande en cliquant sur le bouton «**ACHETER**» que l'offre devient contraignante pour le client. Nous vous adressons un e-mail de confirmation automatique de réception de la commande directement après que vous avez envoyé votre commande. L'accusé de réception automatique confirme seulement que nous avons bien reçu la commande du client et n'équivaut pas encore à une acceptation de l'offre. Le contrat n'est exécuté que lorsque nous vous envoyons une déclaration d'acceptation. Nous déclarons notre acceptation soit en envoyant une confirmation dans les trois jours soit en envoyant au client les **BESTSELLER** cards commandés dans un délai raisonnable. Notre confirmation peut vous être adressée par courrier postal, par fax ou par e-mail.
 - c) Lors d'une commande en ligne, les prix en vigueur sont les prix indiqués sur notre page d'accueil au moment de la commande. Tous les prix sont des prix finaux incluant la TVA légale, auxquels s'ajoutent les frais d'emballage et de transport correspondants (frais d'expédition). Le client est informé des frais d'expédition dans le système de commande et pendant le processus de commande. Les prix sont exigibles immédiatement à la conclusion du contrat.
 - d) Les **BESTSELLER** cards achetés en ligne ne sont envoyés qu'à des adresses de livraison en Belgique avec un délai de livraison d'environ 2 à 6 jours.
 - e) Ces conditions générales sont disponibles en français et en néerlandais. FCH et la Banque communiquent avec vous en français ou en néerlandais.

4. Prix et Avoirs

- 1) Les prix qualifiés d'actuels affichés dans l'e-boutique et sur la liste dans les Points de vente comprennent le prix de l'emballage-cadeau, la TVA légale et le montant des Avoirs téléchargeables (actuellement: à sélectionner dans une fourchette comprise entre 10,00 € et 150,00 €). Le montant de l'Avoir correspond à la valeur nominale en euro et n'inclut aucune TVA légale. Lors de l'achat dans la boutique en ligne, le montant total doit être majoré des frais d'expédition conformes au tarif en vigueur.
- 2) L'Avoir de la carte est une e-monnaie émise par la Banque. Le Solde désigne une créance du client envers la Banque, qui correspond au Solde des fonds perçus par la Banque en échange.
- 3) Une fois acheté, un **BESTSELLER** n'est pas rechargeable.

5. Conditions de paiement

- 1) Le prix d'achat est exigible immédiatement lorsque la **BESTSELLER** card est vendu par un Point de vente et à réception de notre facture lorsqu'il est acheté en ligne. Le paiement s'effectue en espèces ou en utilisant une carte de débit (Point de vente), une carte de crédit (Point de vente et en ligne) ou par paiement au préalable/virement bancaire (en ligne).
- 2) Si vous choisissez le paiement préalable, nous vous indiquons nos coordonnées bancaires dans la confirmation de la commande. Le montant de la facture doit être viré sur notre compte sous dix jours.
- 3) Si vous êtes en retard de paiement, le prix d'achat est grevé d'intérêts moratoires supérieurs de 5 points de pourcentage au taux d'intérêt de base pendant la durée du retard. Nous nous réservons le droit de prouver que le dommage moratoire est plus important et de réclamer des intérêts moratoires plus élevés.
- 4) L'Avoir des **BESTSELLER** cards n'est disponible que lorsque le client a effectué le paiement intégral et que l'encaissement a été activé.

6. Réserve de propriété

- 1) La **BESTSELLER** card et un Produit acheté éventuellement avec lui demeurent notre propriété jusqu'au paiement intégral de toutes les créances issues du contrat d'achat.

- 2) Avant le transfert de propriété, il est interdit de constituer **la BESTSELLER** card en gage d'une créance, de transfert de propriété fiduciaire, de le transformer ou de le modifier sans notre accord.

7. Utilisation du BESTSELLER

- 1) Après avoir acheté le **BESTSELLER**, il vous incombe en tant que Titulaire de ce dernier, de conserver soigneusement **la BESTSELLER** card et le code d'activation correspondant (qui est uniquement délivré en cas d'achat dans l'e-boutique FCH) et de l'utiliser en respectant les présentes conditions générales de vente.
- 2) Vous pouvez utiliser **la BESTSELLER** card dans chaque boutique participante (Point d'acceptation) pour payer des Produits et des services qu'elle propose. Quand le Point d'acceptation est une boutique en ligne, la carte **BESTSELLER** peut être utilisée jusqu'à un montant maximum de 50 euros par transaction d'achat en ligne. La **BESTSELLER** card ne peut être encaissé contre de l'argent dans les boutiques participantes.
- 3) **La BESTSELLER** card peut être remis en cadeau par le Titulaire et n'est pas lié au Titulaire. La Banque et les Points d'acceptation ont le droit de considérer le détenteur d'une **BESTSELLER** card comme un ayant droit autorisé à utiliser le Solde. La Banque et les Points d'acceptation ne sont pas tenus de vérifier si la personne concernée est entrée légalement en possession d'une **BESTSELLER** card.
- 4) Le Justificatif de paiement n'est pas nécessaire pour encaisser la **BESTSELLER** card dans les boutiques participantes (Points d'acceptation). Veuillez donc conserver soigneusement le Justificatif de paiement pour prouver le montant de l'Avoir acheté figurant sur **la BESTSELLER** card et son activation.
- 5) En cas de perte, la **BESTSELLER** card ne peut être remplacé. Cette disposition ne concerne pas les **BESTSELLER** cards perdus au cours de leur expédition au client ou à l'adresse indiquée par le client.
- 6) L'avoir en e-monnaie consultable en ligne au moyen de **la BESTSELLER** card n'est pas porteur d'intérêts.
- 7) L'utilisation de la **BESTSELLER** card n'est plus possible lorsque (a) l'Avoir a été complètement utilisé ou versé ou lorsque (b) le Solde de la **BESTSELLER** card ne peut plus être versé conformément à l'article 10 des présentes conditions générales de vente.
- 8) Le Titulaire est exclusivement autorisé à utiliser la **BESTSELLER** card auprès des Points d'acceptation afin de payer des Produits et des services qui peuvent être achetés auprès du Point d'acceptation. La **BESTSELLER** card n'est pas échangeable contre de l'argent dans les Points d'acceptation.
- 9) Le paiement effectué sur l'Avoir enregistré dans la comptabilité centralisée de la Banque est irrévocable si et dans la mesure où la Banque a confirmé le paiement par l'intermédiaire d'une interface (par exemple par un terminal de paiement, un système de caisse ou une fenêtre de dialogue/de paiement sur le site web du Point d'acceptation ou de la Banque) et si le Solde disponible est suffisant pour que le paiement convenu entre le Point d'acceptation et le Titulaire puisse être effectué sur ce Solde.

8. Utilisation illicite

- 1) Il est formellement interdit d'utiliser des **BESTSELLER** cards comme moyen de paiement aux fins suivantes:
 - a) utilisation à but commercial;
 - b) utilisation frauduleuse ou d'une manière constituant une infraction pénale (par exemple le blanchiment);
 - c) utilisation enfreignant la législation en vigueur ou violant des licences ou portant atteinte aux droits de tiers d'une autre manière;
 - d) (tentative de) revente de tout ou partie du service à des tiers ou tentative d'exploitation commerciale du service de quelque manière que ce soit;
 - e) utilisation contraire aux présentes conditions générales ou à une réglementation de la Banque qui vous est adressée;
 - f) utilisation pour des manipulations illicites (attaques de hacker), des modifications ou pour nuire à la sécurité et à la fonctionnalité du service, de ce site web ou d'autres sites web;
 - g) utilisation pour des loteries, des paris ou des jeux de hasard, qui ne disposent pas de toutes les licences et autorisations pour pouvoir proposer des loteries, des paris ou des jeux de hasard dans les systèmes juridiques dont vous dépendez.
- 2) Nous nous réservons le droit de recourir à des méthodes raisonnables pour empêcher et prouver des infractions aux conditions générales. Nous avons le droit de bloquer ou de limiter l'utilisation du compte de **BESTSELLER** cards ou de refuser la vente d'une **BESTSELLER** card, dès lors que:
 - a) vous vous rendez coupable d'utilisation d'une **BESTSELLER** card d'une manière qui transgresse les conditions générales de vente ou si vous transgressez les conditions générales de vente frauduleusement d'une quelconque autre manière;
 - b) nous y sommes contraints par une autorité de régulation, une autorité administrative ou un autre service public.

Lorsque nous bloquons ou limitons votre compte de **la BESTSELLER** card, nous vous en informons immédiatement.

9. Durée de validité et prolongation

- 1) La durée de validité du contrat conclu entre vous-même en tant que Titulaire et la Banque est de deux ans. La durée de validité commence à la date d'achat et d'activation de la **BESTSELLER** card et expire automatiquement un an après cette date d'achat.
- 2) **La BESTSELLER** card ne peut être remis à l'encaissement dans les Points d'acceptation que pendant cette durée de validité de un an.

10. Paiement du Solde

- 1) Le Titulaire de **la BESTSELLER card** peut à tout moment se faire rembourser le Solde – ou une partie – **d'une BESTSELLER card** à sa valeur nominale virement sur son compte en banque au sein de l'UE. Un remboursement en espèces n'est pas possible.
- 2) Le Solde n'est viré (= Avoir restant) au Titulaire que si le Titulaire envoie le photo ou scan de **BESTSELLER card** par email à l'adresse email de FCH en mentionnant les données suivantes:
 - a) nom complet,
 - b) adresse e-mail et
 - c) numéro de compte bancaire sur lequel le solde de l'Avoir doit être viré.
 Si les données sont incomplètes, la demande n'est pas traitée. Le Justificatif de paiement doit être envoyé en cas de fashioncheque n'est pas déjà activé.
- 3) Si le Titulaire demande le remboursement du solde de l'Avoir pendant la durée de validité du contrat convenue, la Banque perçoit pour le versement des frais administratifs et des frais forfaitaires à hauteur de 10,00 €.
- 4) Lorsque la durée de validité du contrat est échu, le Titulaire de la **BESTSELLER card** dispose de un an pour se faire rembourser le Solde. Par ailleurs, la règle énoncée au point 10 alinéas 1 et 2 concernant le versement est d'application.
- 5) Si une année s'est écoulée après la fin de la durée de validité du contrat, l'article 10 alinéas 1 et 2 est d'application en cas de demande de remboursement du Titulaire et la Banque porte en compte pour le remboursement des frais administratifs et des frais forfaitaires de 10,00 €.
- 6) Si, au moment de la demande de remboursement conformément aux alinéas 3 et 5, le solde **de la BESTSELLER card** est inférieur à 10,00 €, le remboursement du Solde est impossible. Si, à cette date, l'Avoir restant est égal ou supérieur à 10,00 €, la Banque vire le Solde actuel **de la BESTSELLER card** moins les frais de traitement sur le compte bancaire désigné par le Titulaire.
- 7) À l'expiration d'un an après l'échéance de la durée de validité, la Banque perçoit 0,50 € par mois de frais administratifs pour la gestion du Solde conservé. La Banque prélève mensuellement ces frais administratifs sur le Solde restant jusqu'à son extinction.

11. Perte, vol, usage abusif et détérioration

- 1) Après son achat, **la BESTSELLER card** est librement transmissible. C'est pourquoi vous devez le conserver aussi précieusement que de l'argent liquide. FCH et la Banque n'endossent pas la responsabilité des préjudices consécutifs à la perte, au vol, à la falsification ou à un éventuel usage abusif d'un **BESTSELLER**. En cas de perte, de vol ou de tout autre détournement du **BESTSELLER**, l'Avoir ou le Solde n'est ni compensé ni restitué au Titulaire initial.
- 2) En cas d'usage abusif du **BESTSELLER**, en particulier par falsification du numéro de la carte ou de toute manœuvre ou tentative de contournement des mesures (techniques) de sécurité, la Banque a le droit de bloquer immédiatement l'usage **de la BESTSELLER card** concerné au moyen du numéro de carte et d'exercer un recours intégral contre le Titulaire.
- 3) En cas de détérioration **de la BESTSELLER card** qui ne provient pas d'un usage abusif ou d'une tentative d'usage abusif, le Solde **de la BESTSELLER card** peut être transféré par la Banque sur une nouvelle carte. Pour que ce transfert puisse être effectué, le Titulaire doit expédier **la BESTSELLER card** endommagé par courrier recommandé dans une enveloppe fermée, à l'adresse de FCH mentionnée à l'article 18 des présentes conditions générales de vente, et demander le transfert par écrit. Cette demande doit comporter les données suivantes: (a) le nom complet et l'adresse du Titulaire, (b) le numéro de GSM ou de téléphone fixe du Titulaire et (c) l'adresse e-mail du Titulaire. Une copie de l'original du Justificatif de paiement (d) doit par ailleurs être jointe au courrier. Si les renseignements sont incomplets, la demande n'est pas traitée.
- 4) 10,00 € de frais forfaitaires sont prélevés pour le traitement. Si le Solde **de la BESTSELLER card** est inférieur à 10,00 €, le transfert sur une nouvelle carte n'est pas possible.

12. Changements concernant les Points d'acceptation

- 1) La Banque et FCH peuvent:
 - a) augmenter ou limiter le nombre de Points d'acceptation et procéder à d'autres changements dans la composition du groupe de Points d'acceptation;
 - b) restreindre l'utilisation des **BESTSELLER cards** pour l'achat de Produits dans tous les Points d'acceptation ou seulement dans certains d'entre eux, et
 - c) exclure l'utilisation des **BESTSELLER cards** pour certains Produits dans des Points d'acceptation.
- 2) Une liste des Points d'acceptation actuellement affiliés est consultable sur le site www.BESTSELLER.com.

13. Responsabilité et garantie

- 1) FCH et la Banque endossent la responsabilité – quel que soit le motif juridique – en cas d'intention dolosive ou de négligence grave. En cas de négligence simple, ils n'endossent la responsabilité que:
 - a) pour des dommages résultant d'une atteinte à la vie, à l'intégrité corporelle ou à la santé,
 - b) pour des dommages résultant du manquement à une obligation contractuelle essentielle, c'est-à-dire une obligation dont seule la satisfaction permet l'exécution en bonne et due forme du contrat et dont le cocontractant attend ou peut légitimement attendre qu'elle soit respectée; dans ces cas seulement, notre

- responsabilité est limitée à l'indemnisation du dommage prévisible typique. Si le titulaire de la carte est le consommateur, la Banque et/ou FCH doit/doivent prouver qu'il existe un motif d'exclusion de la responsabilité.
- 2) Les limitations de la responsabilité résultant de l'alinéa 1 ne s'appliquent pas si FCH et/ou la Banque passe(nt) un défaut dolosivement sous silence ou a/ont contracté une garantie pour l'état du produit. Il en va de même pour les réclamations du Titulaire invoquant la loi relative à la responsabilité du fabricant pour des produits défectueux.
 - 3) FCH et/ou la Banque n'endossent la responsabilité dans le cas d'une négligence simple que si un organe, un collaborateur ou un travailleur auxiliaire a manqué à une obligation essentielle du contrat ou si une garantie a été donnée. Dans les autres cas, les deux parties n'endossent la responsabilité qu'en cas d'intention dolosive ou de négligence grave de leurs organes, de leurs collaborateurs ou de leurs auxiliaires et seulement à hauteur de la participation proportionnelle à la survenance du dommage qui peut leur être imputée par rapport à d'autres causes. Dans tous les cas, la responsabilité est limitée au dommage survenu de manière typique.
 - 4) Les restrictions des alinéas 2 et 3 concernent également les représentants légaux et les auxiliaires de FCH et/ou de la Banque lorsque des réclamations leur sont adressées directement.
 - 5) Des perturbations dans le déroulement d'une transaction entre le Titulaire **de la BESTSELLER** card et le Point d'acceptation qui accepte le **BESTSELLER** card, en particulier la non-exécution ou la mauvaise exécution du contrat de vente et de services, un retard ou des lacunes, ou encore la faillite du Point d'acceptation ne donnent pas le droit au client de demander réparation en invoquant la responsabilité de la Banque et/ou de FCH, de se prévaloir de la garantie ou de réclamer d'autres dommages et intérêts à la Banque et/ou à FCH.
 - 6) FCH et la Banque n'endossent pas la responsabilité de préjudices générés par un cas de force majeure ou par des dysfonctionnements techniques qui tombent sous la responsabilité de tiers (par exemple des lignes de communication d'entreprises de télécommunication, l'interruption de l'alimentation en énergie, une panne de la climatisation du local abritant le serveur ou des dérangements chez des fournisseurs de réseau). La Banque et FCH n'endossent pas la responsabilité de préjudices que le Titulaire peut subir du fait de l'impossibilité temporaire de pouvoir disposer du Solde ou de l'Avoir en raison de facteurs externes ou d'actions ou de négligences de tiers. On entend par force majeure:
 - a) des conflits internationaux,
 - b) des actes de violence ou des actions armées,
 - c) des mesures prises par une instance nationale, étrangère ou internationale,
 - d) des incidents techniques pour cause d'incendie, de cambriolage, de sabotage ou de phénomènes naturels,
 - e) des cyberattaques,
 - f) des pannes d'internet ou de courant,
 - g) des boycotts,
 - h) des grèves ou autres arrêts de travail chez des tiers ou parmi notre propre personnel.
 - 7) FCH et la Banque n'endossent en aucun cas la responsabilité de préjudices causés
 - a) par l'utilisation **de la BESTSELLER** card par son Titulaire,
 - b) par la non-utilisation, l'utilisation incomplète ou hors délais **de la BESTSELLER** card et de l'Avoir ainsi que par la diminution du Solde résultant du prélèvement de frais forfaitaires ou de frais administratifs consécutifs à ces irrégularités,
 - c) par le refus justifié d'un Point d'acceptation d'accepter **la BESTSELLER** card comme moyen de paiement,
 - d) par le non-respect des dispositions des présentes conditions générales de vente ou de consignes données spécifiquement au Titulaire **de la BESTSELLER** card par FCH et/ou la Banque ou
 - e) par l'utilisation non autorisée, la perte, le vol et l'usage abusif de **la BESTSELLER** card.
 - 8) Les réclamations sous garantie légales sont d'application pour les **BESTSELLER** cards achetés.

14. Protection des données personnelles

FCH et la Banque enregistrent uniquement les données du Titulaire qui sont nécessaires au déroulement de la transaction et s'engagent, concernant toutes les données collectées dans le cadre de leur relation d'affaires, à observer les dispositions légales dans le domaine de la protection des données personnelles (Loi sur la Vie Privée), en particulier à ne pas divulguer les données et les adresses des clients. Pour de plus amples informations sur la collecte, le traitement et l'utilisation des données, nous vous renvoyons à la déclaration relative à la protection des données, consultable en permanence et imprimable sur le site <http://www.fashioncheque.com> en cliquant sur le bouton «Protection des données».

15. Cession des droits et des obligations

- 1) FCH et la Banque ont respectivement le droit de céder leurs droits et obligations contractuels envers le Titulaire à une autre société par cession, délégation de dette, reprise du contrat ou d'une autre manière, dans la mesure où cette cession est légale.
- 2) Par la présente clause, le Titulaire donne donc d'emblée son accord pour la reprise de la dette et coopère le cas échéant à une reprise du contrat telle que définie à l'alinéa 1 de cet article.

16. Droit applicable et tribunal compétent

- 1) Ce contrat est régi par le droit belge.
- 2) Les différends entre FCH/la Banque et le Titulaire doivent être exclusivement soumis au tribunal compétent sis à Bruxelles, pour autant qu'ils ne peuvent pas être réglés à l'amiable. Aucune procédure de plainte extrajudiciaire ou de recours n'est possible.

17. Droit de révocation en cas d'achat en ligne (non applicable aux vouchers numériques)

- 1) En tant que consommateur et si vous avez acheté le(s) **Carte(s) de BESTSELLER(s)** à distance – et en particulier en ligne –, vous pouvez résilier votre achat dans les 14 jours après réception – sans devoir vous justifier. Si vous souhaitez invoquer le droit de révocation, vous devez en aviser **BESTSELLER** via une déclaration explicite par e-mail via info@BESTSELLER.com.
- 2) **Conséquences de la révocation**
En cas de révocation valable, les prestations reçues par les deux parties doivent être annulées. Vous êtes tenu de payer une indemnité pour la valeur des prestations effectuées avant la révocation si cet effet juridique vous a été signalé avant votre déclaration d'intention de conclure un contrat et si vous avez expressément approuvé qu'avant la fin du délai de révocation nous commençons l'exécution de la contrepartie. L'obligation de paiement d'une indemnité pour la valeur des prestations déjà effectuées peut entraîner que vous deviez pourtant pour la période avant la révocation satisfaire aux obligations de paiement contractuelles. Vous reconnaissez que votre droit de révocation expire prématurément si le contrat a été complètement respecté par les deux parties à votre demande expresse avant que vous ayez exercé votre droit de révocation. L'obligation de restitution des paiements doit être satisfaite dans les 30 jours. Le délai commence pour vous lors de l'envoi de votre déclaration de révocation et pour nous lors de sa réception.
- 3) Vous ne disposez pas du droit de révocation conformément à la clause ci-dessus si vous n'avez pas acheté la **BESTSELLER** card à distance – et en particulier si vous l'avez achetée dans un des Points de vente.

18. Adresse et contact

- 1) Seul **BESTSELLER** est compétent pour le traitement des réclamations. Vous trouvez l'adresse e-mail et le numéro de téléphone du service clientèle sur le site web de BESTSELLER: www.BESTSELLER.com.
- 2) Toutes les autres communications adressées à FCH ou à la Banque doivent être effectuées par écrit et envoyées aux adresses suivantes:
 - FCH: **fashioncheque** holding B.V., Postbus 695, NL-2130 AR, Hoofddorp;
 - la Banque: **Solaris SE** a/s, Cuvrystraße 53, 10997, D-10178 Berlin.